CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille dix-neuf, le six décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 29/11/2019, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, adjoints
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD Maryline, PECHER Arlette, MM. DESIRE Serge, DEVAUX Fabrice, GUERINEAU Jean-Pierre

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. DESFORGES Damien pouvoir à M. PERROT Christian, M. PASQUET Pascal pouvoir à M. DAUGERON François, M. REDON Stéphane pouvoir à M. GUERINEAU Jean-Pierre

EXCUSÉS : Mme Marie-Laure LUC-ROQUEFORT, M. BOURY Edouard,

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et accueille deux représentants de la Société musicale les Diablotins sévérois dans le cadre d'une nouvelle organisation et de logistique de la salle de musique.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 8 novembre 2019. Il est adopté à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 27/11/2019

Sur proposition de la commission travaux, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- éclairage public : le SDEI a fait une estimation pour le remplacement de 173 points lumineux par des LED, qui s'élève à 126 900 € HT. Des devis seront demandés. Le SDEI se propose d'accompagner la commune dans la maîtrise d'œuvre du projet.

- Réfection des cours des logements communaux (rue Pierre Nauron et presbytère) :

Vu les devis des entreprises COLAS et ATRS, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 29 033 € HT.

- Démontage du Mille Club et des vestiaires du stade du collège :

Vu les devis des entreprises GOUSTILLE, OLIVIER SERVICES 36 et DUCROT, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise GOUSTILLE d'un montant de 973,67 € HT et de l'entreprise OLIVIER SERVICES 36 d'un montant de 31 627,69 € HT pour le démontage du Mille Club et des vestiaires du stade du collège (désamiantage compris). Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires.

- Abattage d'arbres : vu le devis de l'entreprise adaptée ASPI pour l'abattage d'arbres, 5 à l'ancien stade et 20 aux Terriers, le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ASPI pour un montant de 5 200 € HT.

- Clôture des fosses : des précisions seront apportées ultérieurement notamment en matière de normes de sécurité.

- Cloison salle des maternelles et plafonds de l'école : un devis de l'entreprise Techni-plâtre a été fourni. Deux autres devis seront demandés et une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020 sera sollicitée.

- Délimitation parking à Sainte-Anne, côté rue de Verdun : le devis de Thierry Perrot d'un montant de 1800 € HT est validé.

- Bascule du champ de foire : des plateaux neufs seront remis.

- Champ de foire : des panneaux « stationnement réservé aux camping-cars» seront posés pour interdire le stationnement des poids lourds sur l'aire de camping-cars.

III- TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION –NOUVELLE CONSULTATION

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Sainte-Sévère sur Indre souhaite procéder à la reconstruction de la station d'épuration et à la réhabilitation du poste de refoulement. Lors de la séance du 13 septembre 2019, le marché de travaux a été attribué. Toutefois, dans un courrier du 27 novembre 2019, les services de la préfecture nous ont informés qu'il était nécessaire de relancer une consultation des entreprises.

IV- REHABILITATION DES TENNIS

Deux entreprises ont répondu à la consultation pour la réhabilitation des courts de tennis aux Terriers. Il s'agit de Progreen et Laquet. L'analyse des offres amène à des interrogations. Le choix est donc reporté lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

V- REHABILITATION DU BATIMENT DU CAMPING MUNICIPAL

La consultation des entreprises s'est terminée le 25 novembre 2019, à 12h. Ont remis une offre, les entreprises suivantes :

Lot 1 – Démolition-maçonnerie : SARL Ducrot
Lot 2 – Couverture-zinguerie : SARL Génichon couverture, SAS Priant Mongarny
Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures : G. Mauve, menuiserie Gerbaud
Lot 4 – Doublages-cloisons-plafonds : SAS Priant Mongarny, SARL Techni plâtre, APPIC
Lot 5 – Carrelage-faïence : SARL JP Tetot, SARL Vacher
Lot 6 – Peinture : SARL Vacher, Peinture Sylvain, Couleurs déco
Lot 7 – Plomberie-sanitaire-ventilation : SAS Lejot
Lot 8 – Electricité-chauffage : Avenir Electrique, SLEE, EMB Mitterrand

Pour tous les lots, le Conseil municipal décide de retenir les entreprises proposées par le maître d'œuvre.
Les offres des entreprises suivantes ont donc été classées en première position au regard des critères de choix définis dans le règlement de la consultation (c'est à dire la valeur technique de l'offre 70% et le prix 30%):

Lot 1 – Démolition-maçonnerie : **SARL Ducrot** pour un montant H.T. de 40 452,13 €,
Lot 2 – Couverture-zinguerie : **SARL Génichon couverture** pour un montant H.T. de 2 261,60 €,
Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures: **Menuiserie Gerbaud** pour un montant H.T. de 25 217,93 €,
Lot 4 – Doublages-cloisons-plafonds : **SARL techni plâtre** pour un montant H.T. de 22 392,45 €,

Lot 5 – Carrelage-faïence : **SARL JP Tetot** pour un montant H.T. de 14 617,50 €,
Lot 6 – Peinture: **Peinture Sylvain** pour un montant H.T. de 3 580 €,
Lot 7 – Plomberie-sanitaire-ventilation : **SAS Lejot** pour un montant H.T. de 36 315,44 €,
Lot 8 – Electricité-chauffage : **Avenir Electrique** pour un montant H.T. de 15 359,82 €.

Le montant des lots attribués s'élève à : 160 196,87 € HT.

VI- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article l.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.
Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération. en application de l'article d.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article l. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).
Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

VII- INFORMATIONS DIVERSES

- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.
Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissements imprévues et urgentes, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Demande de subvention

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à Indre nature.

- Courrier d'information mise en vente du bien situé 16 place du Marché

Le Conseil municipal admet qu'il s'agit d'un lieu symbolique du film « Jour de Fête » toutefois il serait prématuré d'acheter tant que la commune n'a pas de projet précis concernant ce lieu.

- Etat d'avancement des projets

- Travaux rue Pierre Nauron : la couleur des pavés du parvis sera plus claire.

- Parking avenue de Verdun : l'entreprise ATRS a terminé.
- Atelier municipal : les portes ont été posées dans le nouveau bâtiment. Monsieur le Maire en profite pour informer l'ensemble des membres du Conseil municipal qu'un cambriolage s'est produit le 1er décembre, le camion benne avec du matériel a été volé.

- Collecte des ordures ménagères

Le diaporama de la réunion publique organisée le 31 octobre par le service environnement de la Communauté de Communes sur le changement d'organisation de la collecte des déchets est présenté aux conseillers.

- Révision du Plan Local d'Urbanisme

Les résultats de l'enquête publique ont permis d'émettre un avis favorable à la révision du PLU de la commune.

- Labellisation du bureau de Poste en Maison de France Services

Cette labellisation qui interviendra au mois de mars permettra de garder les services de la Poste. A noter que la Maison de Services au Public de Sainte-Sévère est celle qui est la plus fréquentée dans le département.

- Maison médicale Marc Durand

Des portes ouvertes sont organisées le 20 décembre dès 18h.

- Tambour de ville

L'épreuve du Tambour de ville est présentée. 580 exemplaires ont été commandés auprès de l'imprimerie George Sand pour un montant de 1598 € HT. Monsieur le Maire remercie Arlette PECHER, Marie-Laure LUC-ROQUEFORT et Jean-Pierre GUERINEAU pour ce beau travail.
Les Conseillers municipaux distribueront le Tambour de ville dans les boites aux lettres semaines 50 et 51.

AGENDA :
07/12/2019 : Téléthon
11/12/2019-14h : Atelier PLUi - salle Sophie Tatischeff
16/12/2019-19h : Réunion pour l'organisation de la Ronde du Facteur à la mairie
17/12/2019-15h15 : Arbre de Noël de l'école – salle Sophie Tatischeff
18 et 19/12/2019 : Arbres de Noël garderie et ALSH
20/12/2019-18h : Portes ouvertes à la maison médicale
21/12/2019-17h : Marché de Noël organisé par ULISS
10/01/2020-18h30 : Vœux du Maire- salle Sophie Tatischeff
13/01/2020-20h : Conseil municipal
16/01/2020-18h : Réunion publique d'informations sur la fibre–salle Sophie Tatischeff
19/01/2020 : Galette des rois pour les plus de 72 ans
07/02/2020-20h : Conseil municipal
10 et 12/02/2020 : Distribution des sacs jaunes à l'atelier

Fin de séance : 23h30

Le Maire,
F. DAUGERON

MAIRIE DE SAINTE-SÉVÈRE-SUR-INDRE (INDRE)